

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
24 septembre 2026**

Présidence : M. David Millet

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 705 relatif à la mise à l'enquête complémentaire du plan d'affectation « Bellevue – Borné Nau Est », entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : **d'adopter** les réponses I et II et de lever les oppositions maintenues ;

Article 2 : **d'autoriser** la Municipalité à poursuivre la procédure de légalisation du plan d'affectation « Bellevue Borné Nau Est » et, le cas échéant, de plaider devant toute instance si nécessaire.

Ainsi délibéré en séance du 24 septembre 2026.

Le Président :



David Millet



La secrétaire :



Cosette Raposo

Cette décision, affichée le 25 septembre 2026, doit encore être soumise à l'approbation du Canton.

Le référendum ne sera possible qu'après celle-ci, un nouvel affichage aura lieu à ce moment-là.